

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis de concours externe sur épreuves pour le recrutement
de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SASH1040288V

Un concours externe sur épreuves aura lieu au centre hospitalier de Cayenne Andrée-Rosemon en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 2 postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans cet établissement.

Peuvent être candidats :

- a) Les titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent, dont la liste est fixée par arrêtée du ministre de la santé ;
- b) Les titulaires d'un titre ou diplôme au moins équivalent au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente, dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Cayenne Andrée-Rosemon, direction des ressources humaines, 6, rue des Flamboyants, BP 6006, 97306 Cayenne Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.